

Comment ça se passe ?



1er contact

- Auprès de SOLIHA Provence : 04 90 49 84 79
- Permanences en mairie
- Par mail du PIg : pig-tpa@solihaprovence.fr



Visite du logement

- Éligibilité aux aides
- Diagnostic d'autonomie et technique
- Conseils et orientations



Définition du projet

- Préconisation travaux
- Élaboration d'un plan de financement



Accord des partenaires financiers

- Constitution des dossiers et dépôt auprès des partenaires
- Suivi des agréments



Réalisation des travaux

- Intervention des entreprises
- Suivi de chantier
- Demande d'acompte éventuel



Réception des travaux

- Contrôle conformité des travaux
- Mise en paiement des aides



Terre de Provence

Un accompagnement dédié, personnalisé et **GRATUIT**, ouvert à tous, sans plafond de ressources.

Des professionnels de l'habitat vous guideront et trouveront pour vous les meilleures solutions afin de réaliser les projets que vous souhaitez entreprendre.

Venez vous renseigner dans votre mairie !

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
PROVENCE

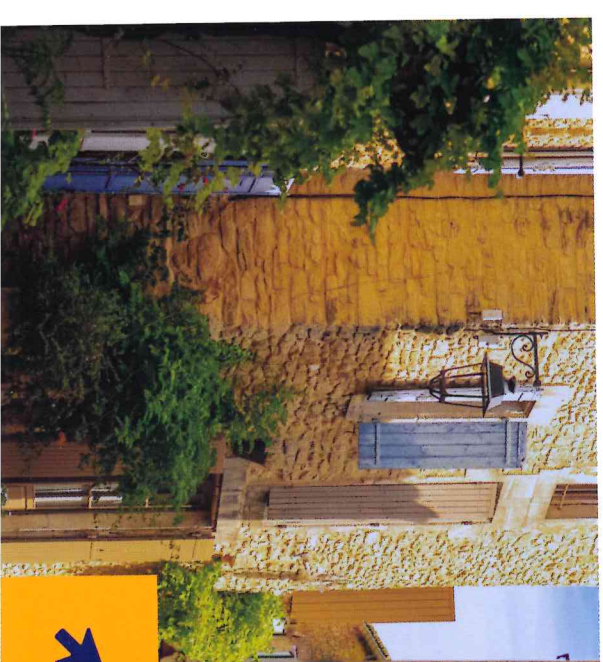
Contactez notre opérateur au
04 90 49 84 79
solihaprovence.fr
mail : pig-tpa@solihaprovence.fr

Avec la participation
des communes de Terre de Provence Agglomération
Barbentane - Cabannes - Châteaurenard - Eyragues
Graveson - Maillane - Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon
Rognonas - St Andiol - Verquières



Votre logement locatif nécessite
des travaux ?
 DÉCOUVREZ LA SOLUTION

LOC'AVANTAGE
DES AIDES
POUR FINANCER
VOTRE PROJET



Êtes-vous concerné ?

- En tant que personne physique ou une SCI familiale
- Vous avez un projet achat/investissement locatif
- Vous êtes concerné par une succession que vous souhaitez valoriser et mettre sur le marché locatif

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Construire son projet travaux en adéquation avec les préconisations de notre technicien du bâtiment
- S'engager sur 6 ans à pratiquer un loyer maîtrisé en échange d'aides

Quels sont les projets/travaux éligibles aux aides ?

- Entretien de votre patrimoine immobilier
- Être propriétaire d'un logement locatif répondant aux normes de décence et salubrité (loi climat et résilience)
- Contribuer à la mise sur le marché d'un logement locatif à loyer maîtrisé
- Quel que soit l'état de votre bien, toutes les thématiques travaux sont subventionnables



Quelles aides mobilisables ?

- Un accompagnement et des simulations techniques et financières personnalisées
- Des aides majorées pour accompagner votre projet de travaux
- Une prime complémentaire pouvant aller jusqu'à 200€/m² de la part de l'Etat et de votre commune

Exemple : Propriétaire bailleur d'un T3 de 90m²

Montant des travaux
24 530 €

Taux de subventions
86%

LOC2 (Loyer conventionné social) de
Soit un montant des aides du PIG

611€/mois
21 287€

Reste à charge

3 242 €

Venez faire gratuitement votre simulation dans votre mairie !